

DELIBERATION N° 38/2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. BA, Mme EL HAJOUÏ à Mme MACKOWIAK, Mme BOCK à Mme DIALLO Aïcha, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / Affaires foncières

Objet : Cession de trois terrains communaux dans le cadre du projet d'extension du PAE des Hauts Reposoirs.

Monsieur Nedjar expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des Finances publiques des Yvelines en date du 04 mars 2021 ;

VU le plan de déclassement, établi par le cabinet EGETO, géomètre-expert, joint à la présente délibération ;

CONSIDERANT la demande de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise d'acquérir trois parcelles communales cadastrées section BC n° 78, 81 et 84, d'une superficie respective de 788 m², 308 m² et 253 m², situées au lieudit « Les Guernois » dans le secteur du projet d'extension du parc d'activités économiques des Hauts Reposoirs ;

CONSIDERANT que la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a proposé une valeur de 20 € / m², pour une contenance totale de 1 340 m² (superficie déterminée par le plan de déclassement joint - lot 2, établi par le cabinet EGETO, géomètre-expert) soit 26 800 euros ;

CONSIDERANT que le prix de cession d'un montant de 26 800 euros n'appelle pas d'observation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances publiques des Yvelines ;

CONSIDERANT que cette demande d'acquisition s'inscrit dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités économiques des Hauts Reposoirs ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal a constaté, le 26 novembre 2020, la désaffectation et décidé le lancement de la procédure d'aliénation des chemins ruraux attenants aux terrains communaux objet de la présente délibération ;

CONSIDERANT que cette cession est indissociable de la vente des lots 1, 2 et 5 du plan de déclassement des chemins ruraux n° 15, 23 et du chemin rural dit des Hautes Garennes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur NEDJAR,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de vendre les parcelles cadastrées section BC n°78, 81 et 84, d'une superficie respective de 788 m², 308 m² et 253 m² soit une superficie totale de 1 349 m² (cadastre), située au lieudit « Les Guernois », au prix de 26 800 euros à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

ARTICLE 2 : PRECISE que les frais afférents seront supportés par l'acquéreur.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à cet effet, à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces immeubles de gré-à-gré et à intervenir à la signature de tous actes afférents à ce dossier.

ARTICLE 4 : DIT que la recette est inscrite au budget ville 2021.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Cession de trois terrains communaux dans le cadre du projet d'extension du PAE des Hauts Reposoirs

Date de transmission de l'acte : 01/06/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2021

Numéro de l'acte : delib-38-2021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20210601-delib-38-2021-DE

Date de décision : 01/06/2021

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats